



Communiqué de Presse

« Mobilisation de députés pour préserver la pêche récréative au bar »



Au-delà de toute affiliation partisane, un groupe de députés s'est réuni, mardi 15 mai 2018, pour aborder la situation de la pêche récréative au bar.

Les députés ont évoqué la décision drastique prise par le Conseil européen « Agriculture et pêche » en décembre 2017 qui interdit la pêche de loisir au bar au-dessus du 48^{ème} parallèle pour l'année 2018. Cette décision survient alors que le Conseil international pour l'exploration de la Mer (CIEM) a révélé la dégradation des stocks de bar au nord du 48^{ème} parallèle.

Soucieux de préserver les réserves halieutiques, les députés défendent une pratique raisonnée et raisonnable de la pêche de loisir. Il est nécessaire qu'une évaluation précise et partagée de la ressource soit menée par plusieurs instituts indépendants pour élaborer des réglementations européennes respectueuses de l'environnement sans remettre en cause la pérennité de la pratique de la pêche de loisir.

Les parlementaires ont assuré leur soutien aux pêcheurs plaisanciers qui sont affectés par ces mesures restrictives. La pêche de loisir est un important vivier économique et social incontestable. Il est nécessaire d'œuvrer à assurer sa pérennité et son développement.

Des actions communes seront menées dans les prochaines semaines par les députés réunis. Ils adresseront un courrier à M. Karmenu Vella, Commissaire européen en charge de l'environnement, des affaires maritimes et pêche et à M. Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ils plaideront ensemble pour la renégociation des quotas afin que la pêche d'un bar par jour et par personne soit possible au-dessus du 48^{ème} parallèle. Ils demanderont la réalisation d'un diagnostic précis sur la situation des ressources halieutiques.

Initiative transpartisane menée par Xavier Batut, Christophe Blanchet, Bertrand Bouyx, Stéphane Buchou, Pierre-Henri Dumont, Sophie Errante, Daniel Fasquelle, Agnès Firmin Le Bodo, Grégory Galbadon, Patricia Gallerneau, Yannick Haury, Sébastien Jumel, Stéphanie Kerbarh, Yannick Kerlogot, Sonia Krimi, Sandrine Le Feur, Marc Le Fur, Didier Le Gac Gilles Lurton, Paul Molac Graziella Melchior, Jimmy Pahun, Jean-Pierre Pont, Bertrand Sorre.